L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 18 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lecassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1aout.

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les conforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 14sept—1j

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 209 Decatur, vis-à-vis le marché Français. M. V. Dejan, notaire public, 20 Carondelet. 13 aout—Dim au 18 sept—

DEMANDES.

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A vendre—Une grocerie. S'adresser sur les lieux, au coin des rues Bayou et Tremé ou chez P. Larroquy, 138 Remparts, côté Nord. 16sept—6f

A VENDRE des pianos au $40 et $50. Payables $3 par mois.
Z. ZEIMER, WERLEIN, 135 rue du Canal.

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,682—Division E—Attendu que Mme Veuve Alexander F. Lewis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat; et que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 sept—18 22 26

Succession de Margaretta Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,653—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Willis Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Almira E. Emil,
Première femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura R. Davidson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16sept—16 21 25

Levy Bros et Adolph et Isaac Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,096—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de James Fifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,096—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Fifferer administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12sept—12 16 21

Scannell & Lafaye vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,936—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Scannell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Byrd, syndic provisoire des opérations dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit syndic provisoire ne serait pas déchargé de toute responsabilité et sa caution cancelée.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 Sept—12 16 21

Alexander Solari vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,465—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 sept—11 15 19

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,348—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession de Charles D. Hubbard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,674—Division A—Attendu que P. S. Willis, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles D. Hubbard, décédé intestat; et que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

Succession de James S. Brander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,675—Division B—Attendu que P. S. Willis Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Brander, décédé intestat; et que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

Succession de Julie Bonaventure, femme de Charles De Gruy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,098—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de James Fifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,096—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Raymond, veuve de James Fifferer administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12sept—12 16 21

James H. Maloney contre Annie E. Carr

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, à après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable Deuxième Cour de Cité.
11 sept—11 16 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS No 11,038—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. K. Keiser, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le JEUDI, 21 septembre 1886, à midi, la propriété saisie vente décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
PENDLETON HOBM,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
10 sept—10—16—21.

GROS LOT

$75,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

—AVEC 1872—

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD
J. A. EARLY

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

—DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AVEC LIC A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,867 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

GRANDE CHANCE

A $5 00

CLASSE K.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC 1872—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptent beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.	
Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.	
Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, sur excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'Edition quotidienne publie tous les jours, en toutes des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No 1849.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans une succession Kate Townsend, décédée comme héritière de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant comme suit:

1° Un certain moreau ou portion de terre portant le numéro municipal 38 et 40 rue Basain, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Communale, Basain, Franklin et Claiborne, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Basain sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B, C, sur le plan de J. A. D'Hémecourt, dûment enregistré, annexé pour référence à un acte passé par devant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans la Première District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par J. Rusiol, ingénieur, le 7 janvier 1881, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $2,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clio, Lopez et Washington, désigné sur le plan hypothécaire de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant situé à toutes charges par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18sept—19,25—1,8,15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdelena Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et formant un seul tout, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et vingt neuf d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, le dix sept juin 1848, déposé pour quiconque y refère au bureau de C. Boudousquie, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus à l'angle nord-ouest, chacun sur une superficie trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance en tirant les rues Lesseps et Amelie sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-huit actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions, étant ce qui est et doit rester de constituer un stock complètement conformément à un acte de la Législature de cet Etat, institué en acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant, si toutefois dû, à savoir: deux cent vingt piastres avec 10 pour cent d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 10 pour cent d'intérêt sur deux piastres 50 cents à partir du 1er avril 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884 et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions au capital, et pour le surplus du capital, il incombera au vendeur de faire et maintenir l'hypothèque de cette vente afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: la somme de deux mille piastres (2,000.00). Etant ici que cinq cent piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque, ainsi qu'elles sont la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la propriété devra rester après le remboursement hypothécaire, et le balance, s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs Wm H. Sparrow

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rendon (ci-devant Condé), Lopez (ci-devant Trolsième), Espinande et Washington, ledit lot No 13 dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé par-devant Eusèbe Bouny notaire, en date du 6 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—19 22 25 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme J. Cassell, P. E. Wilton Jr., administrateur, vs John J. O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et formant un seul tout, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et vingt neuf d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, le dix sept juin 1848, déposé pour quiconque y refère au bureau de C. Boudousquie, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus à l'angle nord-ouest, chacun sur une superficie trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance en tirant les rues Lesseps et Amelie sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-huit actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions étant ce qui est et doit rester de constituer un stock complètement conformément à un acte de la Législature de cet Etat, institué en acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant si toutefois dû, à savoir: deux cent vingt piastres avec 10 pour cent d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 10 pour cent d'intérêt sur deux piastres 50 cents à partir du 1er avril 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884 et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions au capital, et pour le surplus du capital il incombera au vendeur de faire et maintenir l'hypothèque de cette vente afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: la somme de deux mille piastres (2,000.00). Etant ici que cinq cent piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque, ainsi qu'elles sont la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la propriété devra rester après le remboursement hypothécaire, et le balance, s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs Wm H. Sparrow

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rendon (ci-devant Condé), Lopez (ci-devant Trolsième), Espinande et Washington, ledit lot No 13 dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé par-devant Eusèbe Bouny notaire, en date du 6 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Cassell, P. E. Wilton Jr., administrateur, vs John J. O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Ulloa, Commune, Notre Dame et Nouvelle Levee, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme étant le dix dix lots et désignés par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de R. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces de la Banque des Citoyens et quatre vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro trente dans le livre de plans de L. T. Cairo, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julia, sur une profondeur sur la face à la rue Commune de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Snaidt, ancien notaire le 30 mars 1866, titre enregistré au livre 123 fol. 28 du bureau des hypothèques.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24aout—24 31 sept 7 14 21 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & dis. Milton H. Haney et Franklin P. Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,110.—En vertu d'un plurier writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréements, appareils, meubles, etc., etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près de l'ont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquille du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—19,25 -1,8,15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdelena Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A du lot Nº quarante-deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Celeste D. Marigny, vente de E. E. de Lavaudais, dressé par A. D'Hemecourt, daté le six décembre dix huit cent quarante trois, déposé dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure ancienne) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur deux cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix-trois pieds à quatre pouces de profondeur du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété située à cette ville et dans ce deuxième district et qui consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre B du même îlet numéro quarante deux et ayant en mesure américaine vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec soixante-dix actions réduites à soixante actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.
Conditions—Comptant sur les lieux pour payer le prêt du capital du plaignant si toutefois dû, à savoir: deux cent vingt piastres avec 10 pour cent d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 10 pour cent d'intérêt sur deux piastres 50 cents à partir du 1er avril 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884 et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions au capital et pour le surplus du capital il incombera au vendeur de faire et maintenir l'hypothèque de cette vente afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: la somme de deux mille piastres (2,000.00). Etant ici que cinq cent piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque, ainsi qu'elles sont la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la propriété devra rester après le remboursement hypothécaire, et le balance, s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs Wm H. Sparrow

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rendon (ci-devant Condé), Lopez (ci-devant Trolsième), Espinande et Washington, ledit lot No 13 dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé par-devant Eusèbe Bouny notaire, en date du 6 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Cassell, P. E. Wilton Jr., administrateur, vs John J. O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Ulloa, Commune, Notre Dame et Nouvelle Levee, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme étant le dix dix lots et désignés par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de R. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces de la Banque des Citoyens et quatre vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro trente dans le livre de plans de L. T. Cairo, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur sur la face à la rue Commune de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Snaidt, ancien notaire le 30 mars 1866, titre enregistré au livre 123 fol. 28 du bureau des hypothèques.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24aout—24 31 sept 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 1 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans la 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.

Acte de vente passé par Jules Villere notaire public, aux frais des acquéreurs.
1 sept—11 15 25—oct 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de contenance de la 3ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan.

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Brodnic Camus

No 3092—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.

No 19,490—Succession de Alphonse Camus.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau r